

4.7 Règlement coupe de France

1/modalités de sélection :

- La Coupe de France est ouverte aux chiens des races retenues par la Société Centrale Canine pour la discipline de SAUVETAGE A L'EAU.
- La Coupe de France est réservée aux chiens âgés de 18 mois minimum le jour de l'épreuve.
- Les chiens appelés à concourir devront obligatoirement posséder leur carnet de travail qui est délivré par la SCC ainsi que leur licence délivré par la CUNSE.

2/règlement :

- voir ci-dessous

3/cahier des charges :

- un trophée millésimé pour le vainqueur. (Souhaitable une coupe aux suivants avec plaque « Coupe de France »
- Un club/section de travail organisateur tous les ans
- Prise en charge des frais pour le juge et les deux plongeurs invités à officier à voir avec la CUNSE suivant possibilité d'aide éventuelle.

1 - CONDITIONS GENERALES

- La Coupe de France est ouverte aux chiens des races retenues par la Société Centrale Canine pour la discipline de SAUVETAGE A L'EAU.
- La Coupe de France est réservée aux chiens âgés de 18 mois minimum le jour de l'épreuve.
- Les chiens appelés à concourir devront obligatoirement posséder leur carnet de travail ainsi que leur licence SCC
- Les chiennes sous l'influence de leur sexe peuvent y participer mais passeront en fin de concours.
- Les chiens atteints d'une maladie contagieuse ou infectieuse ne peuvent concourir.
- Le conducteur du chien devra soumettre son animal le matin du concours au contrôle vétérinaire et présenter le carnet de santé et le certificat de vaccination anti-rabique en cours de validité.
- Le conducteur du chien devra en outre appartenir à un Club affilié à une Société Canine Régionale ou Territoriale, un Club de Race ou une structure nationale affiliée à la FCI.
- Chaque exercice sera noté selon la difficulté ou particularité qui s'y rapporte (voir description des épreuves)
- Ordre de passage : l'ordre de passage des candidats sera tiré au sort le jour de la Coupe.
- Les exercices seront tirés au sort le jour de la Coupe.
- Aucun chien ne sera admis à participer à un exercice s'il n'est pas équipé de son harnais.
- **Modalités de sélection :** La sélection se fait sur le niveau sélectif. Pour être sélectionné le chien doit participer dans l'année N-1 à 3 sélectifs dont 2 minimums en eau douce et au minimum un TB sur l'ensemble des épreuves. Les 3 pointages seront additionnés et les 20 Chiens qui auront obtenus le plus de points seront retenus pour participer à la coupe. Pour les chiens qui auront dans l'année de sélection participés à plus de 3 sélectifs, les 3 meilleurs résultats seront additionnés. (2 en eau douce +1 eau douce ou mer)

2 - PROGRAMME DES EPREUVES

La Coupe de France se déroulera sur une seule journée sur un plan d'eau douce

I : TRAVAIL AU SOL

1-Suite sans laisse :

Départ en position assis, marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivi d'un demi-tour en bout de ring puis d'un halte assis après quelques mètres.

Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2-Rappel au pied:

Le conducteur met son chien en position « couché » et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

3-Absence du conducteur:

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge, et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice

Nota : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.

II : TRAVAIL A L EAU

1-Epreuves de rapport :

Les chiens effectueront deux épreuves de rapport : R1 et une épreuve tirée au sort parmi les 4 autres épreuves R du programme de sélectif L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied

2-Epreuves d'apport :

Les chiens effectueront deux épreuves d'apport Tirées au sort parmi les 4 épreuves A du programme de sélectif. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices.

En cas d'échec à un exercice, la possibilité de finir l'épreuve est autorisée pour comptabiliser ses points.

Notation - Répartition des points

Les épreuves de la coupe de France seront notées sur 95 points répartis ainsi :

Sol	15 points
R1 - Rapport d'un nageur inanimé	20 points
Rx - Rapport	20 points
Ax - Epreuves d'Apport	20 points chacune

3 - JUGEMENTS

- La Coupe de France sera jugée par un juge qualifié ou stagiaire de la SCC désigné par la CUNSE.
- Il sera assisté d'un commissaire de ring pour le travail au sol et d'un commissaire de plage pour les exercices à l'eau.
- Deux plongeurs officiels (dont 1 national minimum) et un ou plusieurs conducteurs de canots.
- Il sera également assisté d'un secrétariat pour transcrire les résultats.
- Il attribuera les notes suivant les directives données par exercice.
- Le juge a toute liberté pour :

-Interrompre la prestation d'un chien qui n'est pas en mesure d'accomplir l'exercice;

-Arrêter pour l'ensemble du concours un chien qui ne serait pas en état de santé et marquerait des signes de fatigue excessive, ou encore qui serait blessé ;

-Exclure un candidat qui ne respecterait pas les règlements, ou qui ferait preuve de brutalité envers son chien.

- Le juge donnera toutes les indications nécessaires aux commissaires et aux concurrents pour le départ et la fin de chaque exercice.
- Le juge fournira dans le mois qui suit les épreuves un rapport à la CUNSE qui en transmettra un exemplaire à la SCC et une copie aux organisateurs.

4 - ORGANISATION DE LA COUPE DE FRANCE

A-Organisation matérielle

L'aire de travail au sol et de départ des chiens sera délimitée et le plan d'eau balisé selon l'article 3.2 du règlement de sauvetage à l'eau de la SCC.

Le matériel nécessaire à la réalisation des épreuves sera prévu et se trouvera sur place le jour de la Coupe conformément à l'article 3.3 du règlement de sauvetage à l'eau de la SCC.

Sécurité : les plongeurs seront équipés d'une tenue spécifique de plongée. Toute personne embarquant sur un canot devra se conformer aux règles de sécurité prévues par la législation en vigueur et aux instructions données par le pilote et par le juge.

Les canots devront posséder leur armement de sécurité.

Le chien devra être équipé de son harnais.

B-Responsabilités

1-commissaire de plage/commissaire de ring

Il sera chargé de donner toutes les directives aux concurrents suivant les ordres reçus du juge.

Il devra faire régner l'ordre sur l'aire de départ et de travail, vérifiera tatouage/puces électroniques et harnachement des chiens, et les accueillera au sortir de l'eau à la fin des exercices durant lesquels le conducteur se trouve sur le bateau.

2-secrétaire

Il prend note des points attribués par le juge et les transcrit sur les feuilles de notation et sur les carnets de travail.

3-concurrents

Les concurrents devront respecter le présent règlement et les directives qui leur seront données. Ils pourront être exclus s'ils ne les appliquent pas.

Les chiens participant à la Coupe de France effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.